

# **Crédit de Fr. 750'000.- HT des Services industriels pour des travaux liés aux projets immobiliers en cours**

## **1. INTRODUCTION**

Les projets immobiliers actuellement en cours de réalisation en ville de Delémont, en particulier ceux du Campus HE-ARC et du magasin Landi, engendrent une extension du réseau électrique.

Les Services industriels désirent profiter d'opportunités dans le cadre de ces travaux pour assainir le réseau et ainsi diminuer les coûts en comparaison de la réalisation de ces travaux individuellement dans quelques années. Le confort des citoyens est également touché puisque l'exploitation des synergies des chantiers actuels permettra d'éviter des travaux de fouilles plus tard dans les mêmes secteurs.

## **2. PROJET CAMPUS HE-ARC**

La demande de puissance faite dans le cadre de la réalisation de ce projet important nécessite la construction d'une station transformatrice. Vu la demande de puissance, l'investissement de la station doit être réalisé par les SID. L'investissement ainsi que la contribution de raccordement (CR) se font selon la base réglementaire en vigueur. La CR payée et la rémunération pour l'utilisation du réseau permettent le financement de cette station transformatrice à terme.

## **3. ASSAINISSEMENT ORNI DE LA STATION "GENERALE"**

La station "Générale" située à la rue St-Georges 6 nécessite un assainissement ORNI (Ordonnance fédérale sur les rayonnements non ionisants) suite à la réaffectation des locaux industriels en bureaux voués à la location par le propriétaire actuel de l'immeuble. Selon les bases légales, l'assainissement est à la charge du propriétaire de la station transformatrice, soit les SID. Compte tenu de l'état de la station et vu les développements industriels du secteur, un renforcement de la puissance des transformateurs est nécessaire en plus de l'assainissement ORNI. Les deux transformateurs de 630 kVA doivent être remplacés par des 1'000 kVA. Il n'est donc plus possible de maintenir cette station dans le bâtiment comme actuellement. Une nouvelle station doit être construite à l'extérieur de l'immeuble.

## **4. PROJET DU MAGASIN LANDI**

La demande de puissance faite dans le cadre de la réalisation de ce projet important nécessite le déplacement et le renforcement de la station transformatrice existante "Von Roll". Vu la demande de puissance, l'investissement de la station doit être réalisé par les SID. L'investissement ainsi que la CR se font selon la base réglementaire en vigueur. La CR payée et la rémunération pour l'utilisation du réseau permettent le financement de cette station transformatrice à terme.

Dans le cas de ce projet, les SID profiteront d'assainir la station existante qui avait été rachetée à Von Roll. Elle se situe dans le sous-sol d'un immeuble privé et les équipements sont vétustes. Il s'agit donc de profiter de l'opportunité qui se présente pour sortir cette station du sous-sol, ce qui facilite les accès et diminue le temps d'intervention si nécessaire, en la remplaçant par une station neuve. Les synergies du chantier diminueront les coûts de ces travaux.

## **5. MONTANT DU CREDIT ET FINANCEMENT**

Le montant du crédit nécessaire à ces travaux est de Fr. 750'000.- (hors TVA) et se résume comme suit :

Station transformatrice pour Campus HE-ARC	Fr. 150'000.-
Raccordement 16'000 V station transformatrice pour Campus HE-ARC	Fr. 50'000.-
Travaux de génie civil pour station et raccordement station pour Campus HE-ARC	Fr. 50'000.-
Assainissement station transformatrice "Générale"	Fr. 250'000.-
Raccordement 16'000 V station transformatrice "Générale"	Fr. 30'000.-
Travaux de génie-civil pour station et raccordement station "Générale"	Fr. 20'000.-
Station transformatrice pour Landi	Fr. 150'000.-
Raccordement 16'000 V station pour Landi	Fr. 10'000.-
Travaux de génie civil pour station et raccordement station Landi	Fr. 30'000.-
Divers	Fr. 10'000.-
<b>TOTAL</b>	<b>Fr. 750'000.-</b>

Le crédit se base sur un prix du cuivre au cours du 13 mai 2014. Il sera indexé au cours du cuivre le jour de la commande.

Ce crédit sera financé par le fonds de réserve, rénovation et d'entretien du réseau électrique 2410.07 doté au 31 décembre 2013 d'un montant de Fr. 1'528'062.97.

**6. PLANIFICATION / CALENDRIER**

La réalisation des travaux est prévue en 2014-2015 pour suivre les projets industriels.

**7. PREAVIS DES COMMISSIONS ET CONCLUSION**

La Commission de l'énergie et des eaux et la Commission des finances ont préavisé favorablement cet objet.

Le Conseil communal invite le Conseil de Ville à accepter la demande de crédit et à voter l'arrêté s'y rapportant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 2 juin 2014

## ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

---

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
  - le rapport du Conseil communal du 2 juin 2014 ;
  - les dispositions de l'art. 29, al. 18 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
  - le préavis favorable de la Commission de l'énergie et des eaux et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal ;

### **arrête**

1. Le crédit de Fr. 750'000.- HT des Services industriels pour des travaux liés aux projets immobiliers en cours est accepté.
2. Ce crédit est financé par le fonds de réserve, rénovation et d'entretien du réseau électrique 2410.07.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Pierre Chételat

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 30 juin 2014